

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 29 ET 30 MAI 2017

Point 12 de l'ordre du jour

**Transmission du postulat déposé par Mme Camille Lavalette,
au nom du Groupe PS-Les Verts,
demandant le ramassage des déchets organiques de décembre à avril**

Lors de la séance du 12 décembre 2016, Mme Camille Lavalette a déposé, au nom du Groupe PS-Les Verts, le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit au verso.

Le postulat a été transmis au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 24 avril 2017, ledit Bureau l'a déclaré recevable.

Le Bureau du Conseil général émet un préavis favorable à l'intention du Législatif communal pour la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mme Camille Lavalette, au nom du Groupe PS-Les Verts : « Ramassage des déchets organiques de décembre à avril »

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

La Présidente

Kirthana Wickramasingam

Le Secrétaire

Guy Monney

Postulat déposé par Mme Camille Lavalette, au nom du Groupe PS-Les Verts :

Ramassage des déchets organiques de décembre à avril

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Vous n'ignorez certainement pas que le ramassage des déchets organiques des habitants de Bulle et de La Tour-de-Trême par le Service de la voirie commence début avril de chaque année et prend fin à la mi-novembre. Qu'est-ce qui justifie l'arrêt brutal du ramassage des bio-déchets à la mi-novembre pour une période de plus de quatre mois ? Cette interrogation revient régulièrement dans la bouche de plusieurs habitants, jeunes et moins jeunes.

Que sont supposés faire les Bullois pendant les quatre mois durant lesquels le camion-poubelle ne passe plus les soulager de leurs ordures compostables ? Faire un compost comme le suggère l'article 9 du Règlement communal relatif à la gestion des déchets ? C'est un bien noble objectif, mais nous n'avons pas tous la possibilité d'en faire un. Et ceux qui en ont l'opportunité peuvent avoir tout de même des déchets compostables en surnombre.

Bien sûr, nous pouvons également nous déplacer jusqu'à la déchetterie la plus proche pour y déposer par nous-mêmes nos déchets verts. Mais cela demande une certaine organisation, d'autant plus que l'on ne peut pas entreposer chez soi des déchets compostables indéfiniment. Sans parler des personnes à mobilité réduite ou âgées qui n'ont pas la possibilité de se rendre fréquemment à la déchetterie.

La valorisation des déchets est un des principes clés de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (art. 30 LPE). L'art. 14 de l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets dispose que les bio-déchets doivent prioritairement faire l'objet d'une valorisation matière ou d'une méthanisation. Pour ce faire, il faut que les bio-déchets soient collectés séparément. Si l'on veut que les habitants aient des comportements responsables et qu'ils trient leurs déchets tout au long de l'année, la Commune ne devrait-elle pas mettre tout en œuvre pour leur faciliter le travail ? On pourrait envisager une cadence de ramassage plus restreinte à partir de novembre et jusqu'à avril (deux fois par mois) mais enfin ne pas laisser la population avec ses épluchures de carottes sur les bras pendant plus de 4 mois ! Quant à l'argument qui consiste à dire qu'il se pose des problèmes pratiques en hiver en raison du gel notamment, permettez-moi de faire la comparaison avec la commune d'Epalinges située à 804 m d'altitude dans le canton de Vaud et dans laquelle le ramassage des déchets verts se fait une fois par semaine tous les mois de l'année et par tous les temps. En outre, quelques passages annuels supplémentaires du camion-poubelles n'engendreraient assurément pas de coûts démesurés.

Aussi, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de maintenir le ramassage des déchets verts durant tout l'hiver. Nous vous remercions d'avance de l'intérêt que vous porterez au présent postulat. »